



## Considération de la vulnérabilité dans la planification des autorités locales

Puisque les autorités locales ont la responsabilité de se préparer et d'intervenir en cas de catastrophe survenant sur leur territoire, un échantillon des documents de planification des autorités locales a également été examiné pour déterminer si l'on trouve une plus grande attention au genre dans la planification locale de la gestion des urgences. L'examen a porté sur des documents accessibles au public émanant de grandes, moyennes et petites collectivités ainsi que de communautés des Premières Nations dans différentes régions du Canada (Yn, C.-B., Alb., Ont., N.-S.), la taille des collectivités étant relative à la province ou au territoire.

## Références à la vulnérabilité sociale et au genre dans les documents de planification locale de la gestion des urgences

	Références aux populations socialement vulnérables	Références aux femmes ou au genre
<b>Rapports d'ADRV (12)</b>	(8) Contiennent des références générales à la vulnérabilité sociale, sans préciser les populations socialement vulnérables. (4) Énumèrent certaines vulnérabilités sociales précises.	(11) Ne contiennent aucune référence aux femmes ou au genre en lien avec la vulnérabilité. (1) Contient une référence à l'âge et au genre en lien avec le risque de décès par le feu.
<b>Plans de gestion des urgences (22)</b>	(12) Ne contiennent aucune référence aux populations socialement vulnérables. (8) Contiennent des références générales à la vulnérabilité sociale, sans préciser les populations socialement vulnérables. (2) Énumèrent des vulnérabilités sociales communes.	(21) Ne contiennent aucune référence aux femmes ou au genre en lien avec la vulnérabilité. (1) Contient une référence aux femmes enceintes comme étant un groupe vulnérable.
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les rapports d'ADRV contenaient une référence générale à la vulnérabilité; on trouve dans ces rapports plus de références à la vulnérabilité que dans les plans de gestion des urgences.</li><li>• On ne trouve aucune référence aux consultations des parties prenantes ou des ayants droit dans sept des 12 rapports d'ADRV analysés; quatre rapports mentionnent que les parties prenantes ont été consultées, mais il n'y a aucune mention de la participation d'organismes œuvrant auprès des populations à haut risque.</li><li>• Un seul rapport d'ADRV (C.-B.) mentionne la participation de groupes œuvrant auprès de populations vulnérables.</li><li>• Quinze des 22 plans de gestion des urgences ne font aucune mention de consultations auprès des parties prenantes; quatre plans évoquent la participation des membres d'un comité de planification à l'élaboration d'un plan, et deux d'entre eux nomment les membres de ce comité.</li><li>• Trois plans mentionnent une consultation externe dans le cadre de l'élaboration du plan, mais ne font aucune référence à la participation d'organismes œuvrant auprès de populations socialement vulnérables.</li></ul>	

**Note :** Bien que les renseignements contenus dans les plans ne reflètent pas forcément le niveau réel d'engagement des parties prenantes dans le processus de planification, la documentation suggère que la faible attention portée à l'engagement des organismes œuvrant auprès des populations socialement vulnérables constitue une lacune.

## Quels sont les possibles usages de cette recherche?

Les recommandations suivantes ont pour but d'accroître l'attention qui est portée aux répercussions différenciées en fonction du genre dans les processus de planification de la gestion des urgences et des pandémies :

- Les responsables de la gestion des urgences et les autorités de santé publique doivent porter une attention particulière aux répercussions genrées des catastrophes et des pandémies, y compris à l'augmentation de la VFG, dans leurs démarches de préparation et d'intervention :
  - en intégrant des méthodes d'analyse comparative (par exemple l'ACSG+) aux ADRV et aux processus de planification des autorités locales et des communautés des Premières Nations en matière de gestion des urgences et des pandémies;
  - en veillant à inclure des organismes œuvrant auprès des populations socialement vulnérables dans l'élaboration des ADRV et autres démarches de planification de gestion des urgences et des pandémies; il faudrait porter une attention particulière à l'inclusion d'organismes œuvrant dans le secteur des femmes et le secteur LGBTQI.
- Des possibilités de formation devraient être créées pour accroître les connaissances des responsables de la gestion des urgences en ce qui a trait aux répercussions genrées des catastrophes, notamment en matière de VFG, et à l'utilisation de méthodes d'ACSG+ dans le cadre de leur travail.

## Conclusion

Il est nécessaire d'intégrer l'équité de genre, de manière générale, dans la formation professionnelle en matière de gestion des urgences, et de tenir davantage compte des répercussions différenciées des catastrophes en fonction du genre, y compris sur le plan de la VFG, dans la planification de la gestion des urgences et des pandémies. Les directives encadrant la pratique ne présentent pas vraiment de lacunes; on observe plutôt un manque de sensibilisation et d'utilisation du matériel approprié pour faire évoluer la planification de la gestion des urgences et de la préparation aux pandémies au Canada.

## Remerciements



Women and Gender  
Equality Canada

Femmes et Égalité  
des genres Canada

Nous remercions la Fondation canadienne des femmes et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres d'avoir financé cette étude de cas.

## L'équipe de recherche

**Jean Slick**, Ph. D. (chercheuse principale), School of Humanitarian Studies, Royal Roads University, 2005 Sooke Road, Victoria, C.-B. V9B 5Y2, Canada, Tél. : (250) 391-2600 poste 4189  
Courriel : jean.slick@royalroads.ca

**Caitlin Parker**, assistante de recherche

**Alex Valoroso**, assistante de recherche